

Informations Licencié-es Adulte Ufolep 2023/2024

Voici les informations concernant la réforme du certificat médical pour adultes pour la saison 2023/2024

Suite à [LOI n° 2022-296 du 2 mars 2022 visant à démocratiser le sport en France](https://www.legifrance.gouv.fr/jorf/article_jo/JORFARTI000045287594) et à son article 23 : https://www.legifrance.gouv.fr/jorf/article_jo/JORFARTI000045287594, et suite au comité directeur national du 10 juin 2022, l'Ufolep mettra en place la modification de la délivrance de la licence ufolep Adulte pour le 1er septembre 2022.

En résumé, pour les adultes et pour les jeunes :

- première délivrance de licence Ufolep : questionnaire de santé ou certificat médical de moins d'un an (si un ou plusieurs oui sur le questionnaire de santé)
- renouvellement de licence Ufolep : questionnaire de santé ou certificat médical de moins d'un an (si un ou plusieurs oui sur le questionnaire de santé)
- rupture dans le renouvellement de licence Ufolep : questionnaire de santé ou certificat médical de moins d'un an d'un an (si un ou plusieurs oui sur le questionnaire de santé)

La copie du questionnaire de santé ne doit pas être communiquée par le licencié, il est anonyme.

Attention, pour les adultes, les spécificités de renouvellement questionnaire/certificat médical liés aux activités pratiquées R1 à R6 disparaissent et sont remplacés par :

- **Activités R6** => si on ne coche pas la case "sans pratique compétitive" => Certificat médical obligatoire
- **Activités R4 => 24022 - ULM** => si on ne coche pas la case "sans pratique compétitive" => Certificat médical obligatoire
- **Activités R4 => 24021 - parachutisme** => CM obligatoire que l'on soit loisir ou compétition
- **Activités R4 => 24023 - Vol à voile libre** => CM obligatoire que l'on soit loisir ou compétition
- **Activités R3 => 28010 - Alpinisme** => CM obligatoire que l'on soit loisir ou compétition
- **Activités R3 => 21022 - Plongée** => CM obligatoire qu'on soit loisir ou compétition
- **Activités R3 => 28004 - Spéléologie** => CM obligatoire que l'on soit loisir ou compétition R2
- **Activités R2 => 27010 - Tir** => CM obligatoire que l'on soit loisir ou compétition R2
- **Activités R2 => 25010 - Rugby** => CM obligatoire que l'on soit loisir ou compétition R2

Cette communication en juin par le Ministère et l'arrivée des congés estivaux, nous a empêché de faire les modifications nécessaires sur les documents, fiche de procédures et les tests affilié pour éviter des bugs.

Fin août, nous mettrons à votre disposition :

- la version modifiée d'Affiligue
- la nouvelle demande de licence ufolep
- la liste des activités ufolep modifiées
- l'impression des renouvellements de licence modifiées
- l'édition des dates de fin validités des CM des licenciés.